

Réunion du 10 décembre 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Véronique HELLEUX, Maire.

Présents : Mme HELLEUX, M.LORMEAU, Mme RODRIGUEZ, M.FLEURIEL, Mmes PEZOT, RICOUX, MM.POPRAWSKI, LAUNAY, Mme FLAIRE, M.MARTIN, Mme LUCAS, M.LE DÉAN.

Excusés avec pouvoir : M.GARNIER a donné pouvoir à M. LE DÉAN, M.DUPONT a donné pouvoir à M.LORMEAU, Mme CHARLES a donné pouvoir à Mme RODRIGUEZ.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.
Mme LUCAS a été nommée secrétaire de séance.

Mme Helleux demande à ajouter un point à l'ordre du jour : achat d'un tracteur tondeuse. Approuvé à l'unanimité.

Achat d'un tracteur tondeuse

3 devis ont été demandés. En délibéré et à l'unanimité, le Conseil accepte d'acheter un tracteur tondeuse chez Espace Emeraude pour un coût TTC de 28 338 € y compris une extension de garantie de 3ans.

Validation du Projet Educatif de l'espace jeunes en partenariat avec la commune de Rai

Madame le Maire présente aux conseillers le projet éducatif, document obligatoire pour les accueils collectifs de mineurs.

Validation de la convention de mise à disposition des locaux de la commune au CIAS des Pays de L'Aigle

Suite à la mise à disposition des locaux du centre de loisirs au CIAS de L'Aigle pour l'organisation de leur halte-garderie, une convention doit être établie afin de préciser les règles d'utilisation des espaces et équipements.

En délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

La loi impose de produire un état récapitulatif de toutes les indemnités de toute nature perçues par les élus.

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal pour l'année 2021 (en euros et en brut)
Véronique Helleux, maire	20 536 €
Dominique Lormeau, 1 ^{er} adjoint	9 241 €
Christine Rodriguez, 2 ^{ème} adjointe (à compter du 30 avril 2021)	6 186 €
Gérard Fleuriel, 3 ^{ème} adjoint	9241 €
Louisette Fouché, 2 ^{ème} adjointe (démission le 21 avril 2021)	2 849 €

Validation des nouveaux statuts du Te61

Le comité Syndical du Te61, lors de sa séance du 29 septembre dernier, a accepté diverses modifications aux statuts actuels et propose au conseil de délibérer sur ces modifications statutaires.

En délibéré et à la majorité absolue (4 abstentions), le Conseil Municipal adopte ces nouveaux statuts.

Décision sur la vente de la maison située 29 route de Paris

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre cette maison communale et autorise Madame le Maire à négocier le prix.

Divers

- Les vœux du maire sont prévus mardi 11 janvier mais les conditions sanitaires actuelles risquent des les compromettre

Tour de table

➤ Monsieur Lormeau

- Les travaux de mise en sécurité de la cheminée de la forge devraient être réalisés début janvier
- Le réseau eaux pluviales rue Pierre du Boulay a été réparé
- Les décorations de Noël ont été posées ; la présidente du comité des fêtes a peint les personnages
- Les travaux d'encrochement du lavoir ne pourront pas démarrer avant le 15 mai prochain
- Le dossier sur la réhabilitation des passerelles est en cours
- L'éclairage public pourrait être réduit en semaine : du lundi au jeudi, les lumières pourraient être éteintes à 22h00 (au lieu de 23h00 actuellement)
- En janvier, Monsieur Lormeau présentera l'état des lieux des bâtiments communaux et les travaux à réaliser
- La balayeuse passera mercredi 22 décembre

➤ Madame Rodriguez

- Un atelier créatif « Décorations de table de Noël » aura lieu jeudi 23 décembre
- Le père de Noël est venu à la médiathèque samedi dernier
- Le prochain bulletin municipal est en cours d'élaboration
- Les 500 ans de la forge sont prévus les 25 et 26 juin 2022
- La place de la salle des fêtes sera baptisée « Louis Boulanger et Ernest Voyer » (résistants) ; l'inauguration est prévue le 08 mai 2022
- Le COA fêtera ses 50 ans en 2022

➤ Madame Flaire

- Un camping-car stationne souvent sur le stade. Réponse : Monsieur Lormeau est au courant
- En cas de fortes pluies, la route des Aucherets est inondée
- Rue Cadichon, une maison n'est pas entretenue. Réponse : les employés ont dégagé le trottoir

➤ Madame Lucas

- Une haie a besoin d'être élaguée à La Hutterie
- L'âne situé devant la mairie est à nettoyer et à réparer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.